Envoyé en préfecture le 22/06/2021 Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

ID: 062-216205633-20210614-2021_14_06_06-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 14 JUIN 2021

Date de la convocation:

07 Juin 2021

Date d'affichage:

07 Juin 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal: 29 En exercice: 29 Présents: 26 Procuration: 1

Pour: 27 Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, Μ. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, M. Jöel OUVRY, Mme Perrine Michael FRUCHART, Μ. Bruno LOTHE, Μ. HONORE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, M. Philippe CARON, Mme PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Alain COURAULT, Mme Angélique WASIL, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusé: M. Serge HERMANT.

<u>Absents</u>: Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusé ayant donné procuration : M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire: Mme Perrine FRUCHART.

Objet: Construction d'une Salle à dominante sportive (Salle Darras)

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Depuis 2019, suite à l'ince IR 1062-216205633-20210614-2021-14_06_06-DE commune de Mazingarbe a pour ambition de construire

une nouvelle salle de sport sur le même site.

Cette nouvelle salle sera utilisée par les associations sportives par les établissements scolaires pour la pratique sportive mais également pour certaines manifestations municipales et culturelles.

Après appréciation de ces besoins et présentation du dernier plan pluriannuel d'investissements, Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le principe de la construction d'une salle à dominante sportive et sa future enveloppe (en plus des frais de destruction de la salle sinistrée et des frais d'étude déjà engagés).

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre ; 0 abstention).

Approuve le projet de réalisation d'une nouvelle salle de sport avec une enveloppe globale prévisionnelle de 2 800 000€ TTC (Prix de la salle, rémunération architecte et études, inclus)

Autorise Monsieur le Maire à préparer et passer tout marché relatif à ce projet, dans l'esprit de l'enveloppe cidessus.

Se reporte à une délibération ultérieure pour valider le projet et options qui pourront être proposées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant